



COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 304

-0-0-0-

Tél : 04.94.34.94.88
Réf : SB

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Député du Var,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R.421-1 et suivants,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 17061 du 27 avril 2026, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une autorisation de travaux, pour l'aménagement de la salle des sports en prévision de l'organisation d'un banquet à la Halle du Verger au 45 rue du Stade.

DECIDE

ARTICLE 1 : Compte-tenu de la nécessité de procéder à l'aménagement de la salle des sports en prévision de l'organisation d'un banquet à la Halle du Verger au 45 rue du Stade, de déposer une autorisation de travaux.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 26/10/2026



Frédéric BOCCALETTI
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Député du Var

